

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 22 juillet 2022

CJ-AV(2022)10

Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV)

2^e réunion

11-13 juillet 2022

Agora G02

RAPPORT DE REUNION

**Site internet du CDCJ : www.coe.int/cj-av
Adresse électronique du CDCJ : DGI-CDCJ@coe.int**

1-2. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV) tient sa deuxième réunion en présentiel du 11 au 13 juillet 2022 sous la présidence de M. Christoph Henrichs (Allemagne), qui souhaite la bienvenue aux participants.

2. L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe I. La liste des participants figure à l'annexe II.

3. CJ-AV Tour de table

3. Le Comité prend note des présentations des membres du CJ-AV, des participants et des observateurs ayant assisté à la réunion, en particulier ceux qui n'étaient pas présents à la première réunion.

4. Déclaration du Président et du Secrétariat

4. Le CJ-AV prend note des informations fournies oralement par le Président et le Secrétariat concernant la discussion qui a eu lieu lors de la réunion plénière du CDCJ (1-3 juin 2022). Il prend note des éléments et des positions qui ont été communiqués par plusieurs membres du CDCJ sur la nature du futur instrument juridique, la majorité étant en faveur de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant. Le Président partage également avec le CJ-AV les commentaires reçus par écrit des membres du CDCJ sur la proposition d'ébauche du futur instrument juridique (document CJ-AV(2022)06).

5. Projet d'instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit d'exercer la profession sans préjudice ni restriction : champ d'application et questions à couvrir par le projet d'instrument (*livrable du CJ-AV*)

5. Le CJ-AV exprime son appréciation du travail accompli depuis sa dernière réunion et se félicite de l'avant-projet de texte de l'instrument juridique (document CJ-AV(2022)05 prov1). Il discute en profondeur les dispositions de l'avant-projet, en examinant l'étendue des obligations à établir, leur contenu, et toute autre question qui pourrait être soit exclue, soit traitée, y compris celles devant faire l'objet d'un rapport explicatif.

6. Le CJ-AV convient que le préambule du projet de convention devra être élaboré à un stade ultérieur pour un examen à l'une de ses prochaines réunions, après avoir achevé le premier examen du projet d'instrument. Il remercie le Conseil des barreaux européens (CCBE) pour sa proposition de projet de préambule, qui a été communiquée avant la réunion.

7. Le CJ-AV rappelle que l'objectif principal de l'instrument juridique est le renforcement de la protection de la profession d'avocat, et qu'à ce titre, les dispositions du projet de convention devraient inclure des normes claires qui répondent aux lacunes identifiées dans les instruments juridiques existants.

8. Le CJ-AV débat en particulier des chapitres portant sur « Objet, champ d'application, terminologie ou définitions », « Associations professionnelles », « Admission », « Droits professionnels », « Protection » et « Mécanisme de mise en œuvre » du projet de texte et convient des nombreux ajouts et amendements à apporter à l'avant-projet, notamment :

Chapitre I [Objet, champ d'application, terminologie ou définitions].

- de clarifier davantage l'objet de la convention, notamment en faisant davantage référence au droit d'exercer la profession en toute indépendance ;
- d'affiner les définitions proposées conformément aux suggestions et propositions du CJ-AV, et d'inclure une nouvelle proposition de définition pour les « activités professionnelles » ;
- de réexaminer, à la lumière d'autres normes existantes du Conseil de l'Europe, la définition d' « autorités publiques » ;

Chapitre II [Dispositions matérielles]

- de revoir l'ordre de certaines dispositions, et de clarifier et/ou renforcer les obligations fixées aux Parties, sur la base des propositions faites au cours de la discussion ;
- le cas échéant, pour chacun des droits discutés, d'inclure une disposition faisant référence à leurs limitations, qui pourraient ensuite être expliquées plus en détail dans le rapport explicatif ;
- de clarifier, lorsque nécessaire, l'applicabilité des dispositions à des procédures spécifiques, ou à toutes ;
- de veiller à ce que les dispositions actuelles tiennent compte des normes établies par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la terminologie pertinente ;
- de revoir les concepts de « *legal professional privilege* » et de « secret professionnel » dans les différents systèmes juridiques, et de préciser leur signification aux fins de la convention, afin de s'assurer que ces concepts tiennent compte des différences entre les cadres juridiques nationaux ;
- de revoir le statut, les fonctions réglementaires, le statut de membre et la composition des organes dirigeants des associations professionnelles afin de s'assurer que les obligations découlant de la convention tiennent compte des différents types d'associations dans les diverses juridictions nationales ;
- de restructurer et de reformuler les obligations des Parties concernant la protection conformément aux propositions faites au cours de la discussion ;

Chapitre III [Mécanisme de mise en œuvre]

- la nécessité d'adopter, autant que nécessaire, une approche innovante pour l'élaboration du mécanisme de mise en œuvre du projet de convention, en tenant compte du fait que ce mécanisme devrait contribuer à garantir une protection efficace de la profession d'avocat, tout en s'inspirant de la pratique du large éventail de modèles d'organes de suivi établis par le Conseil de l'Europe ;
- la nécessité de tenir compte des implications budgétaires lors de l'élaboration de la proposition de disposition.

Les modifications convenues seront reflétées dans la version révisée du projet de texte à présenter pour la prochaine réunion du CJ-AV.

9. Faute de temps, le CJ-AV décide d'examiner, lors de sa prochaine réunion, les dispositions relatives à l' « Expression » et à la « Discipline ».

10. Le CJ-AV convient que les membres devraient fournir des informations supplémentaires concernant les associations professionnelles dans leurs juridictions (en particulier sur les fonctions réglementaires et l'affiliation), les immunités et les éventuelles limites applicables, les dispositions de l'avant-projet de texte qui n'ont pas encore été discutées, ainsi que des éléments écrits supplémentaires concernant les aspects clés du futur mécanisme de mise en œuvre.

11. Le CJ-AV charge également le Secrétariat de revoir la qualité de la version française du texte ainsi que la terminologie utilisée, et prend note de la nécessité de veiller à ce que le texte soit rédigé de manière à tenir compte de la dimension de genre.

12. Le CJ-AV accepte de fournir par écrit, avant le 12 août 2022, des commentaires supplémentaires au Secrétariat sur certaines questions.

6. Pratique rédactionnelle au sein du Conseil de l'Europe

6.1 Mécanismes de mise en œuvre : aperçu et options

13. Le CJ-AV prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant les mécanismes de surveillance et de suivi du Conseil de l'Europe et de la présentation orale de leurs caractéristiques clés (document CJ-AV(2022)08). Le Comité tient un premier échange de vues sur l'objectif de ces mécanismes, les processus de suivi possibles, les options pour la composition d'un organe de suivi, les délais de suivi ou les possibles options de rapport. Le CJ-A invite ses membres et observateurs à fournir par écrit de nouvelles contributions d'ici le 12 août 2022, afin qu'un projet de texte puisse être élaboré et discuté lors de sa prochaine réunion. En fonction des contributions reçues, un échange de vues avec un ou plusieurs représentants d'organes de suivi sélectionnés pourrait être organisé lors de sa prochaine réunion.

6.2 Exemples de la pratique concernant les engagements facultatifs au titre des conventions du Conseil de l'Europe

14. Ce point est reporté à la prochaine réunion.

7. Informations sur les activités en cours et prévues dans d'autres enceintes étant pertinentes pour les travaux du CJ-AV.

15. Le CJ-AV a un échange de vues fructueux avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, M. García-Sayán, qui souligne l'importance de la préparation du nouvel instrument juridique dans un contexte où l'on assiste à une augmentation au niveau mondial des pratiques qui sapent, limitent, restreignent et entravent la pratique des avocats, en particulier de ceux dont les activités sont axées sur la lutte contre la corruption, la défense des droits de l'homme ou la protection des groupes en situation de vulnérabilité. Le Rapporteur spécial exprime son plein soutien aux travaux du CJ-AV, en soulignant l'éventuel impact global au-delà de l'Europe qu'une telle convention pourrait avoir et le souhait d'offrir une protection plus grande aux avocats du monde entier. Il invite également le CJ-AV à prendre en considération dans ses travaux les principes établis par la jurisprudence de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme et des organes des Nations Unies.

8. Élections et nominations

16. Suite à l'appel à expressions d'intérêt, le Secrétariat reçoit une candidature pour la position de Rapporteur pour l'égalité de genre. Le CJ-AV nomme M. Anthony Fisher (Royaume-Uni) pour un mandat correspondant à la durée du mandat du comité.

9. Divers

17. Aucun.

10. Date et lieu de la prochaine réunion

18. Le CJ-AV convient de tenir sa prochaine réunion du 8 au 10 novembre 2022.

11. Approbation du rapport de réunion

19. Le Comité convient d'approuver le rapport de la réunion par voie de procédure écrite.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion à 9h30
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3. CJ-AV tour de table
4. Déclaration du Président et du Secrétariat
5. Projet d'instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit d'exercer la profession sans préjudice ni retenue : champ d'application et questions à couvrir par le projet d'instrument (*livrable du CJ-AV*)
6. Pratique rédactionnelle au sein du Conseil de l'Europe
 - 6.1 Mécanismes de mise en œuvre : aperçu et options
 - 6.2 Exemples de la pratique concernant les engagements facultatifs au titre des conventions du Conseil de l'Europe
7. Informations sur les activités en cours et prévues dans d'autres enceintes étant pertinentes pour les travaux du CJ-AV
8. Élections et nominations
9. Divers
10. Date et lieu de la prochaine réunion
11. Approbation du rapport de réunion

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBERS / MEMBRES

AUSTRIA / AUTRICHE	Dr Marcella PRUNBAUER GLASER Lawyer Österreichischer Rechtsanwaltskammertag / Austrian Bar
CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE	Mr/M. Ondřej RICHTER Senior Ministerial Counselor Legislative Department Ministry of Justice
DENMARK / DANEMARK	Mr/M. Nicolai PII Legal director, Attorney The Danish Bar and Law Society
FRANCE	Mr/M. Gilles ACCOMANDO Directeur de l'Ecole de Formation des Barreaux (EFB) du ressort de la cour d'appel de Paris
GERMANY / ALLEMAGNE	Mr/M. Christoph HENRICHS Head of Section "International Law, Law of International Organisations" Federal Ministry of Justice
IRELAND / IRLANDE	Ms/Mme Claire LOFTUS Sollicitor
LITHUANIA / LITUANIE	Ms/Mme Vaida RUDENAITE Senior adviser Legal Services Policy Group Ministry of Justice
LUXEMBOURG	Ms/Mme Valérie DUPONG Avocate Etude Dupong, Krieps, Du Bois & Dias Videira Bâtonnière de l'Ordre des avocats
NETHERLANDS / PAYS- BAS	Mr/M. Jacques WIJNEN Senior Policy Advisor Judicial System Department Ministry of Justice and Security
PORTUGAL	Mr/M. Joao PERRY DA CAMARA Partner / Lawyer / Arbitrator Law Firm - Rogério Alves & Associados - Sociedade de Advogados, R.L
SPAIN / ESPAGNE	Mr/M. Alfredo IRUJO ANDUEZA Lawyer, Law office in Pamplona Professor of Master in Law, Public University of Navarre Chair of Council of Navarre

SWITZERLAND / SUISSE	Mr/M. François BOHNET Avocat et Associé - KGG Avocats au barreau et notaires Professeur à l'Université de Neuchâtel Directeur de l'Académie suisse de la magistrature
TÜRKIYE	Mr/M. Halid Haki BARUT Head of Department General Directorate for Civil Affairs Ministry of Justice
UKRAINE	Mr/M. Valentyn GVOZDIY [Apologised / Excusé] Vice-president of the Ukrainian National Bar Association Managing partner / International Law Firm GOLAW
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Mr/M. Tony FISHER Partner Fisher Jones Greenwood LLP – Solicitors

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	Mr/M. Allahveran ORUJLU Member Azerbaijani Bar Association
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE	Ms/Mme Slavica Graorac Lawyer Bar association Republic of Srpska
FRANCE	Ms/Mme Marie DUGRE Magistrate Cheffe du bureau de l'Europe et des questions institutionnelles Ministère de la Justice
IRELAND / IRLANDE	Mr/M. Fiachra BYRNE Justice Attaché / Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe
ROMANIA / ROUMANIE	M. Mihai FLORIOU Ministre conseiller Adjoint au Représentant Permanent Représentation Permanente de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS

<p>EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE</p> <p>DELEGATION OF THE EUROPEAN UNION TO THE COUNCIL OF EUROPE / DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE</p>	<p>Ms/Mme Yumi CODRUS-FUJITA Legal Affairs Trainee</p>
<p>UNITED NATIONS SPECIAL RAPPOORTEUR ON THE INDEPENDENCE OF JUDGES AND LAWYERS / LE RAPPOORTEUR SPECIAL DES NATIONS UNIES SUR L'INDEPENDANCE DES JUGES ET DES AVOCATS</p>	<p>Mr/M. Diego GARCÍA-SAYÁN Special Rapporteur</p>

OBSERVERS / OBSERVATEURS

<p>COUNCIL OF BARS AND LAW SOCIETIES OF EUROPE / CONSEIL DES BARREAUX EUROPEENS (CCBE)</p>	<p>Mr/M. Laurent PETTITI Avocat au Barreau de Paris Président de la Délégation des Barreaux de France à Bruxelles Président du Groupe de travail « Convention européenne » du CCBE</p>
<p>EUROPEAN ASSOCIATION OF LAWYERS (EAL) / ASSOCIATION EUROPÉENNE DES AVOCATS (AEA)</p>	<p>Ms/Mme Maria ŚLAZAK [Apologised / Excusée] Attorney of Law President of the European Association of Lawyers (AEA-EAL)</p>
<p>EUROPEAN BARS FEDERATION / FEDERATION DES BARREAUX D'EUROPE (FBE)</p>	<p>Ms/Mme Dominique ATTIAS Avocate Présidente de la Fédération des Barreaux d'Europe</p>
<p>INTERNATIONAL BAR ASSOCIATION (IBA) & HUMAN RIGHTS INSTITUTE (IBAHRI)</p>	<p>Ms/Mme Zara Iqbal IBAHRI Program Lawyer</p>

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF LAWYERS / UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS (UIA)	Mr/M. Georges-Albert DAL Président du Comité de réflexion de l'UIA sur les règles professionnelles
"LAWYERS FOR LAWYERS" FOUNDATION / FONDATION « LAWYERS FOR LAWYERS »	Ms/Mme Judith LICHTENBERG Board member
INTERNATIONAL OBSERVATORY OF ENDANGERED LAWYERS / OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS EN DANGER (OIAD)	Mr/M. Massimo AUDISIO Lawyer – Founding and Managing Partner Law Firm Audisio et Associati

COUNCIL OF EUROPE EXPERT / EXPERT DU CONSEIL DE L'EUROPE

CONSULTANT OF CJ-AV / CONSULTANT DU CJ-AV	Mr/M. Jeremy McBRIDE Barrister Monckton Chambers United Kingdom
--	---

SECRETARIAT / SECRETARIAT**DGI - DIRECTORATE GENERAL HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / DIRECTION GÉNÉRALE DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT**

HUMAN RIGHTS, JUSTICE AND LEGAL CO-OPERATION STANDARD SETTING ACTIVITIES DEPARTMENT / SERVICE DES ACTIVITÉS NORMATIVES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME, JUSTICE ET	Ms/Mme Livia STOICA BECHT Head of Division / <i>Cheffe de la Division</i> Secretary to the CDCJ / <i>Secrétaire du CDCJ</i> Tel: +33 3 90 21 42 60 E-mail: livia.stoica@coe.int
	Ms/Mme Sophio GELASHVILI Head of Legal Co-operation Unit / <i>Cheffe de l'Unité de coopération juridique</i> Co-Secretary to CDCJ / <i>Co-secrétaire du CDCJ</i> Secretary to CJ-AV / <i>Secrétaire du CJ-AV</i> Tel: +33 3 88 41 31 80 E-mail: sophio.gelashvili@coe.int

COOPÉRATION JURIDIQUE LEGAL CO-OPERATION DIVISION / DIVISION DE LA COOPÉRATION JURIDIQUE	Ms/Mme Catherine GALLAIS Specialised administrative assistant / Assistante administrative spécialisée Tel : +33 3 88 41 22 21 Email : catherine.gallais@coe.int
	Mr/M. Elshan ORUJOV Program adviser / Conseiller de programme Tel : +33 3 90 21 57 81 Email : elshan.orujov@coe.int
	Ms/Mme Laura MARQUEZ Assistant / Assistante Tel: +33 3 88 41 20 76 E-mail: laura.marquez@coe.int
	Ms/Mme Alexandra ZURBACH Trainee / Stagiaire Email: alexandra.zurbach@coe.int

INTERPRETERS / INTERPRETES	M. TILDEN Luke Mme DEBURLET-SUTER Lucie M. PEDUSSAUD Jean-Jacques
---------------------------------------	--